

PERIMETRE DU QUARTIER

Réunion

Commune : **Saint-Leu.**

Z.U.S. : **Piton Saint Leu.**

0441310

n° d'ordre : 743

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Limite Nord de la parcelle DA86 a.
- Limite Ouest et Nord de la parcelle DA89 jusqu'au CD11,
- Chemin départemental 11 : de la limite Nord de la parcelle DA 89 jusqu'à l'intersection CD 11 / chemin Darty Milo,
- Chemin Darty Milo : de l'intersection CD11 / chemin Darty Milo jusqu'à l'intersection chemin Darty Milo / chemin Mazeau,
- Chemin Mazeau : de l'intersection chemin Darty Milo / chemin Mazeau jusqu'à l'intersection chemin Mazeau / CD11,
- Chemin départemental 11 (rue Adrien Lagourgue) : de l'intersection chemin Mazeau /CD11 jusqu'à la ravine La Veuve.
- Ravine La Veuve : le périmètre suit la rive Nord de la ravine la Veuve entre le CD11 et le chemin Pierre Deguigné,
- Chemin Pierre Deguigné : entre la ravine la Veuve et l'intersection chemin Pierre Deguigné / chemin Aniquilon,
- Chemin Aniquilon : de l'intersection chemin Deguigné / chemin Aniquilon jusqu'à l'intersection chemin Aniquilon / chemin Bois de Nèfles,
- Chemin Bois de Nèfles : de l'intersection chemin Bois de Nèfles / chemin Aniquilon jusqu'à l'intersection chemin Bois de Nèfles / chemin Saint Paul,
- Chemin St Paul : de l'intersection chemin Bois de Nèfles / chemin St Paul jusqu'à la limite Nord de la parcelle DD482 b,
- Limites Nord des parcelles DD482 b, 481 et 480 jusqu'à la limite Ouest de la parcelle DC 672.
- Limites Ouest des parcelles DC 672 et 91 jusqu'à la ravine du Portail,
- Ravine du Portail : le périmètre suit la rive Nord de la ravine du Portail jusqu'à la limite Ouest de la parcelle DB68,
- Limite Ouest des parcelles DB68, DB52 et DA86 a